

Notice d'utilisation

Appareil de chauffage à eau

Thermo Pro 50 Eco



Sommaire

1	Au sujet de ce document.....	3	3.6	Redémarrage de l'appareil de chauffage après un arrêt automatique	8
1.1	But visé par ce document.....	3	3.7	Utilisation de la chaleur résiduelle.....	8
1.2	Utilisation de ce document	3	4	Carburant.....	8
1.3	Garantie et responsabilité	3	4.1	Passage du mode de fonctionnement gazole d'été au mode de fonctionnement gazole d'hiver	8
1.4	Utilisation de symboles et de mises en évidence	3	5	Liquide de refroidissement.....	8
2	Sécurité.....	4	6	Air de combustion.....	9
2.1	Utilisation conformément aux dispositions	4	7	Gaz d'échappement	9
2.2	Consignes de sécurité générales.....	4	8	Nettoyage	9
2.2.1	Consignes de sécurité concernant le fonctionnement de l'appareil.....	4	9	Pannes	9
2.2.2	Prévention de dommages matériels	6	10	Signal de service.....	10
2.3	Version	6	11	Maintenance	10
2.4	Prescriptions et dispositions légales	6	12	Élimination	11
3	Utilisation.....	6	13	Service de maintenance et service après-vente.....	11
3.1	Éléments de commande.....	6	14	Déclaration CE de conformité	12
3.2	Réglage du chauffage du véhicule.....	6	15	Homologation	13
3.3	Démarrage et arrêt de l'appareil de chauffage	7			
3.4	Fonctionnement de l'appareil de chauffage.....	7			
3.5	Utilisation de l'appareil de chauffage sur des véhicules destinés au transport de marchandises dangereuses par route (ADR).....	7			

1 Au sujet de ce document

1.1 But visé par ce document

Cette notice d'utilisation contient des informations permettant une utilisation sûre du Thermo Pro 50 Eco .



REMARQUE

La disponibilité effective des fonctions dépend du type d'appareil de chauffage installé.



REMARQUE

Lire attentivement et respecter la notice d'utilisation de l'appareil de chauffage ainsi que les consignes de sécurité qu'elle contient.

1.2 Utilisation de ce document

- ✓ Avant toute utilisation de l'Thermo Pro 50 Eco , lire et respecter la présente notice d'utilisation ainsi que la notice d'utilisation de l'élément de commande.
- ✓ Remettre cette notice d'utilisation aux propriétaires ou utilisateurs ultérieurs de l'Thermo Pro 50 Eco .

Pour accéder à d'autres documents, utilisez l'une des options suivantes :

Webasto Dealer Portal
(<https://dealers.webasto.com>)

1.3 Garantie et responsabilité

Webasto décline toute responsabilité quant aux défauts ou dommages résultant du non-respect des instructions d'installation et d'utilisation. Cette exclusion de responsabilité s'applique particulièrement à :

- Montage ou entretien effectué par un personnel non qualifié.
- Utilisation inappropriée.
- Réparations n'ayant pas été effectuées dans un atelier d'entretien et de maintenance Webasto.
- Utilisation de pièces de rechange qui ne seraient pas d'origine.
- Toute modification de l'unité sans accord préalable de Webasto.
- Endommagements de l'appareil dus à des influences mécaniques.
- En cas de non-respect des instructions d'entretien.



DANGER

Avant de faire le plein de carburant, arrêtez toujours l'appareil de chauffage.

1.4 Utilisation de symboles et de mises en évidence



DANGER

Ce mot signalétique désigne un risque à degré élevé qui, si on ne l'évite pas, peut avoir comme conséquence la mort ou une grave blessure.



AVERTISSEMENT

Ce mot signalétique désigne un risque à degré moyen qui, si on ne l'évite pas, peut avoir comme conséquence une blessure moindre ou modérée.



PRUDENCE

Ce mot signalétique désigne un risque à degré réduit qui, si on ne l'évite pas, peut avoir comme conséquence une blessure moindre ou modérée.



REMARQUE

Ce mot signalétique indique une Particularité Technique ou (en cas de non-respect) un éventuel endommagement du produit.



Fait référence à des documents distincts qui sont joints ou pouvant être demandés auprès de Webasto.

✓	Condition préalable pour les instructions opératoires suivantes.
---	--

2 Sécurité

2.1 Utilisation conformément aux dispositions



REMARQUE

L'appareil de chauffage ne doit pas être utilisé comme composant de sécurité. Il est destiné uniquement à procurer du confort.



REMARQUE

Cet appareil de chauffage n'est pas homologué pour le chauffage direct du compartiment de chargement des véhicules visés par l'ADR (transport de marchandises dangereuses).

L'utilisation de l'appareil de chauffage est autorisée pour :

- les véhicules poids lourds, autocars des classes européennes **M**, **N** et **O**
- les machines agricoles et sylvicoles
- Véhicules de chantier
- Engins de terrassement
- les caravanes, les camping-cars, les bateaux, les hors-bord
- Véhicules circulant uniquement à l'intérieur d'un périmètre délimité (p. ex. aéroports)

En ce qui concerne le montage dans des véhicules spéciaux, il convient de respecter les prescriptions en vigueur. D'autres utilisations sont possibles après accord délivré par Webasto.

Mode de chauffage autonome

L'appareil de chauffage à eau est utilisé en combinaison avec le système de chauffage du véhicule en mode de chauffage autonome pour :

- le préchauffage de la cabine et du moteur.
- la récupération de la chaleur résiduelle du moteur du véhicule.

Selon l'équipement concerné, une fonction de l'ADR est prévue.

L'appareil de chauffage fonctionne indépendamment du moteur du véhicule et est intégré dans le système de refroidissement, dans le système de carburant et dans l'équipement électrique du véhicule.

Mode de chauffage auxiliaire

L'appareil de chauffage à eau fonctionne en relation avec le moteur du véhicule et apporte un soutien thermique au système de refroidissement. L'appareil de chauffage à eau est intégré dans le système de refroidissement, dans le système de carburant et dans l'équipement électrique du véhicule.

Si le moteur est arrêté, l'appareil de chauffage à eau est alors automatiquement désactivé et l'alimentation en carburant coupée dans les 5 secondes qui suivent.

2.2 Consignes de sécurité générales

2.2.1 Consignes de sécurité concernant le fonctionnement de l'appareil



DANGER

Risque de blessure dû à un appareil défectueux

Ne pas utiliser un Thermo Pro 50 Eco défectueux et le mettre hors service en retirant le fusible en cas :

- de dégagements de fumée importants et durables.
- de bruits de combustion inhabituels.
- d'odeur de carburant.
- d'arrêt permanent sur défaut avec messages d'erreur (code clignotant).
- d'appareil de chauffage endommagé.

► Contacter l'atelier d'entretien et de maintenance agréé Webasto.

**DANGER**

Risque d'explosion dû à des marchandises dangereuses, explosives et inflammables

En ce qui concerne les véhicules destinés au transport de marchandises dangereuses par route, une restriction du fonctionnement de l'appareil de chauffage (ADR) est obligatoire afin d'éviter de graves brûlures.

- ▶ Ne pas utiliser l'appareil de chauffage sur les lieux de chargement de marchandises dangereuses.
- ▶ Ne pas utiliser l'appareil de chauffage lors du chargement et du déchargement de marchandises dangereuses.

**AVERTISSEMENT**

Risque d'explosion et d'asphyxie
Ne pas utiliser l'appareil de chauffage :

- ▶ dans les stations-service et près de réservoirs de stockage de carburant.
- ▶ dans des endroits où peuvent se former des gaz ou des poussières facilement inflammables ainsi que dans des endroits où sont entreposés des liquides ou des matières solides facilement inflammables (p. ex. à proximité des lieux de stockage de carburant, de charbon, de poussières de bois, de silos à céréales, d'herbes et de feuilles sèches, de cartonnages, de papier etc.).
- ▶ en particulier en mode de démarrage de chauffage programmé (présélection de l'heure ou Teles-tart), dans des locaux fermés (p. ex. garages) sans dispositifs d'aspiration des gaz d'échappement.

**REMARQUE**

Maniement non conforme

- ▶ Protéger l'appareil de chauffage contre les sollicitations mécaniques (p. ex. chutes, chocs ou coups).
- ▶ Ne pas marcher sur l'appareil de chauffage.
- ▶ Ne pas placer d'objets sur l'appareil de chauffage.
- ▶ Éviter un arrêt non conforme de l'appareil de chauffage pendant le fonctionnement par inertie. Après arrêt via l'élément de commande, le ventilateur de l'appareil de chauffage continue de fonctionner par inertie.
- ▶ Toujours arrêter l'appareil de chauffage via l'élément de commande.
- ▶ Couper l'alimentation en tension une fois seulement que le fonctionnement par inertie est achevé.

2.2.2 Prévention de dommages matériels

REMARQUE

Après arrêt via l'élément de commande, le ventilateur de l'appareil de chauffage continue de fonctionner par inertie (réduit à 40 s pour l'ADR). Un arrêt non conforme, sans fonctionnement par inertie, peut endommager l'Thermo Pro 50 Eco .

- Toujours arrêter l'appareil de chauffage via l'élément de commande.
- L'utilisation d'éléments de commande programmables dans les véhicules ADR n'est pas autorisée.

2.3 Version

– Thermo Pro 50 Eco **24 V Diesel**

Appareil de chauffage à eau pour carburant « diesel ».

Cet appareil de chauffage à eau est conçu pour une alimentation de 24 volts.

2.4 Prescriptions et dispositions légales

Il existe dans le champ d'application de la réglementation européenne (UE) 2018/858 des procédures d'homologation conformément aux directives ECE R 122 (chauffage) et ECE R 10 (CEM) pour l'appareil de chauffage à eau Thermo Pro 50 Eco .



Lire et respecter les avertissements ainsi que les indications mentionnés dans la notice de montage et dans la notice d'utilisation.

3 Utilisation



DANGER

Un démarrage ou un arrêt des véhicules destinés au transport de marchandises dangereuses par route (ADR) par temporisation ou à distance n'est pas autorisé.

3.1 Éléments de commande



REMARQUE

Utiliser des éléments de commande appropriés et validés par Webasto pour l'utilisation avec l'appareil de chauffage.

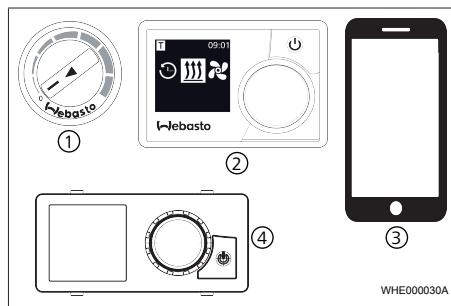


Fig.1 Éléments de commande

① Sélecteur rotatif

③ ThermoCall TC4 et ThermoConnect avec appli

② MultiControl ou SmartControl

④ UniControl



Tenir compte des exigences supplémentaires figurant dans la notice d'utilisation et de montage de l'Thermo Pro 50 Eco et de l'élément de commande.

Le Thermo Pro 50 Eco peut être équipé d'éléments de commande divers. Il est possible de combiner ces divers éléments de commande entre eux.

3.2 Réglage du chauffage du véhicule



REMARQUE

Selon le type de véhicule concerné, ce réglage peut être exécuté automatiquement ou en partie par le climatiseur automatique. Veuillez vous faire expliquer quels sont les réglages optimaux par un revendeur spécialiste.

1. Avant de mettre l'appareil de chauffage en marche (le contact étant mis), il faut mettre le chauffage du véhicule sur « chaud ».

2. Régler le ventilateur du véhicule sur la plus petite vitesse (consommation de courant réduite).

3.3 Démarrage et arrêt de l'appareil de chauffage

La mise en marche et l'arrêt de l'appareil de chauffage se font par différents signaux de commutation. Selon l'équipement du système, ces signaux de commutation sont générés par un interrupteur, un élément de commande ou une commande climatique.



DANGER

Risque d'asphyxie et risque d'explosion

Sur les véhicules visés par l'ADR : l'appareil de chauffage doit être enclenché uniquement manuellement via un interrupteur. L'appareil de chauffage ne doit pas être enclenché automatiquement via un interrupteur programmable.



DANGER

Risque de surchauffe

Utiliser un commutateur d'arrêt d'urgence uniquement en cas de danger, autrement, l'appareil de chauffage sera alors arrêté sans marche par inertie.



REMARQUE

Toujours arrêter l'appareil de chauffage via l'élément de commande.

Après l'extinction de l'appareil de chauffage au moyen de l'élément de commande, celui-ci passe par une courte phase de marche par inertie paramétrée. Un arrêt non conforme, sans fonctionnement par inertie, peut endommager l'appareil de chauffage.

3.4 Fonctionnement de l'appareil de chauffage



REMARQUE

Afin d'assurer la recharge des batteries lorsque le véhicule se déplace, il faut appliquer la règle générale suivante : la durée de trajet doit être supérieure ou égale au temps de préchauffage. Afin de préserver les batteries, l'appareil de chauffage est équipé d'un dispositif de coupure de circuit en cas de sous-tension.

3.5 Utilisation de l'appareil de chauffage sur des véhicules destinés au transport de marchandises dangereuses par route (ADR)

Il n'est pas possible de régler une heure de programmation sur les véhicules destinés au transport de marchandises dangereuses par route (ADR). Le SmartControl (si déjà installé) affiche la durée de fonctionnement restante de l'appareil de chauffage (durée d'exécution restante).



REMARQUE

Dans les cas suivants, il y a un fonctionnement par inertie ADR :

- le signal de la génératrice (D+, alternateur) n'a pas été émis.
- l'unité de transfert du chargement reliée au véhicule (commande auxiliaire) est mise en marche.

Une fois le post-fonctionnement de l'ADR terminé, l'appareil de chauffage se trouve alors en mode de blocage ADR.



REMARQUE

Suppression du mode de blocage ADR :

- ▶ mettre hors service l'unité de transfert du chargement reliée au véhicule.
- ▶ remettre en service l'appareil de chauffage en le désenclenchant puis en le réenclenchant via l'élément de commande.

3.6 Redémarrage de l'appareil de chauffage après un arrêt automatique



REMARQUE

Perte de la fonction de chauffage possible

Après un arrêt automatique, il faut alors redémarrer manuellement l'appareil de chauffage. Il est possible de remettre en service l'appareil de chauffage en le désenclenchant puis en le réenclenchant via l'élément de commande.

3.7 Utilisation de la chaleur résiduelle

Activation

L'utilisation de chaleur résiduelle (via broche 8/X4, voir Schémas électriques) n'est activée que lorsque l'appareil de chauffage est mis en marche. Il s'agit d'une fonction entièrement automatisée qui est activée lorsque le moteur est chaud et qui vise à économiser de l'énergie. Après chaque démarrage de l'appareil de chauffage mais encore avant la phase de réchauffage, la température du liquide de refroidissement est contrôlée par l'appareil de chauffage. Si une température de liquide de refroidissement en dessus d'une valeur limite est détectée, l'utilisation de la chaleur résiduelle sera alors automatiquement activée. En cas d'utilisation active de la chaleur résiduelle, la pompe de réfrigérant associée à l'appareil de chauffage ainsi que le ventilateur du véhicule sont commandés automatiquement.

Désactivation

La désactivation de l'utilisation de la chaleur résiduelle se fait automatiquement via le module de commande de l'appareil de chauffage.

4 Carburant

L'appareil de chauffage est raccordé au réservoir du véhicule ou à un réservoir de carburant séparé.

Carburants appropriés :

- Diesel conf. à DIN EN 590
- Diesel B20-B30 conf. à DIN EN 16709

4.1

Passage du mode de fonctionnement gazole d'été au mode de fonctionnement gazole d'hiver

- ✓ Le plein en gazole d'hiver (résistant au froid) a été fait. Il se peut que des résidus de gazole d'été se trouvent encore dans le système de carburant de l'appareil de chauffage.
- ▶ Mettre en marche l'appareil de chauffage pendant env. 15 minutes (le système de carburant est maintenant rempli complètement de carburant résistant au froid).

5

Liquide de refroidissement



Risque de surchauffe dû à une trop faible quantité ou à un flux insuffisant de liquide de refroidissement

- ▶ Contrôler le système de liquide de refroidissement (appareil de chauffage et véhicule).
- ▶ Contacter l'atelier d'entretien et de maintenance agréé Webasto.

6 Air de combustion



DANGER

Risque d'incendie

Matériaux ou liquides inflammables contenus dans le flux d'air de combustion.

- Ne pas obstruer le flux d'air de combustion

7 Gaz d'échappement



AVERTISSEMENT

Obstructions

Vérifiez que le système d'air de combustion et le système d'échappement ne sont pas obstrués.

En cas de système d'échappement ou de système d'air de combustion obstrué, l'utilisation en toute sécurité de l'appareil n'est plus garantie.

8 Nettoyage



REMARQUE

Ne pas nettoyer le Thermo Pro 50 Eco avec un nettoyeur à haute pression.

Nettoyer avec précaution l'appareil de chauffage avec de l'eau et avec un nettoyant approprié au nettoyage des véhicules.

9 Pannes

Une panne est signalée par un code clignotant ou sur l'écran de l'élément de commande:

- En cas d'éléments de commande avec écran, les codes de défaut F01 à F15 sont sortis sur cet écran. Les codes de défaut F16 à F19 sont affichés avec „-“.

- Le code de défaut est signalé sous forme d'une impulsion clignotante sur les tableaux de commande sans écran (analogique). Les impulsions sont courtes ou longues. Le nombre d'impulsions clignotantes longues correspond au numéro du code de défaut. F00 n'est qu'un clignotement rapide.

- Si un dysfonctionnement apparaît, contrôler les fusibles et les connecteurs.
- S'il n'est pas possible d'éliminer le défaut à l'aide des mesures décrites, contactez alors l'atelier d'entretien et de maintenance agréé Webasto.



REMARQUE

Des travaux de maintenance autonomes, notamment à l'aide de gaz ou de liquides inflammables, tels que des accélérateurs de démarrage, sont interdits.

Co de s	Code Hex	Causes possibles	Mesures à prendre
F01	H02 / H4E / H82	Pas de démarrage	Arrêter et démarrer l'appareil de chauffage
F02	H03	La flamme s'éteint pendant le fonctionnement	
F03	H04 / H84	Tension réseau de bord trop faible/sous-tension ou surtension	■ Recharger la batterie. ■ Arrêter et démarrer l'appareil de chauffage.
F10	H06	Surchauffe de l'appareil de chauffage	■ Contrôler le niveau de liquide de refroidissement. ■ Arrêter l'appareil de chauffage. ■ Laisser refroidir l'appareil de chauffage.

Co de s	Code Hex	Causes pos- sibles	Mesures à prendre
-	-	Pour les véhicules de transport de marchandises dangereuses : moteur du véhicule coupé/unité de transfert du chargement en marche	■ Démarrer l'appareil de chauffage. ■ S'assurer que l'unité de transfert du chargement n'est pas en marche. ■ Attendre que l'appareil de chauffage passe en mode de blocage sur défaut. ■ Arrêter l'appareil de chauffage au moyen de l'élément de commande. ■ Mettre en marche l'appareil de

Co de s	Code Hex	Causes pos- sibles	Mesures à prendre
-	-		chauffage au moyen de l'élément de commande.
-	-	De la fumée noire se dégage de l'appareil de chauffage	
-	-	Évacuation de l'air de combustion ou des gaz d'échappement bouchée	Vérifier que l'évacuation de l'air de combustion et des gaz d'échappement n'est pas bouchée.
Pour tous les autres messages d'erreur qui ne sont pas mentionnés, veuillez contacter l'atelier d'entretien et de maintenance agréé Webasto.			
10 Signal de service			
En cas d'une information de service, le signal de service est alors indiqué via l'élément de commande une fois que l'appareil de chauffage a été démarré.			
■ Un symbole de service est affiché sur l'élément de commande MultiControl/SmartControl.			

- En cas d'éléments de commande sans écran : le témoin de fonctionnement clignote pendant 60 s : 1 s marche, 1 s arrêt.

► Faire contrôler l'appareil de chauffage par un personnel spécialisé.

Il est possible de continuer à utiliser l'appareil de chauffage en mode de fonctionnement restreint.

11 Maintenance

L'année de première mise en service doit être identifiée sur la plaque signalétique de l'appareil de chauffage.


REMARQUE
 L'appareil de chauffage :
 ► doit être utilisé uniquement avec la tension nominale indiquée sur la plaque signalétique.

- Faire fonctionner toutes les 4 semaines l'appareil de chauffage afin de prévenir un grippage des pièces mécaniques.
- Au début de la période de chauffage, faire contrôler l'appareil de chauffage par un personnel spécialisé.

**AVERTISSEMENT**

L'appareil de chauffage ne doit pas :

- ▶ être exposé à des températures de stockage de +80 °C (+120 °C sans module de commande). Un dépassement de cette limite risque de provoquer une panne irréversible de l'électronique.
- ▶ être utilisé sans une proportion minimale de 33% d'un antigel de marque dans l'eau du circuit de chauffage.

Avez-vous des questions techniques ou un problème avec votre appareil ?

Pour les numéros de téléphone nationaux de nos agences, veuillez consulter :

<https://www.webasto-group.com/en/the-company/locations-worldwide/>

12 Élimination

Ne pas éliminer le Thermo Pro 50 Eco ensemble avec les ordures ménagères.

- Respecter les réglementations régionales relatives à l'élimination des produits électroniques.

13 Service de maintenance et service après-vente

Lors de l'installation par l'atelier d'entretien et de maintenance agréé Webasto, l'appareil sera enregistré. Vous recevrez ensuite le document d'enregistrement.

Remettez ce document d'enregistrement aux propriétaires ou utilisateurs ultérieurs de l'appareil.

14 Déclaration CE de conformité

EU-Konformitätserklärung
Déclaration EU de conformité



Hersteller
Fabricant

Webasto Roof & Components SE
Krailling Strasse 5
62131 Stockdorf
Germany
Für die Verwendung des Webasto Heizgerätesystems
Pour l'utilisation du système de chauffage Webasto

Thermo Pro 50 Eco

Richtlinie Directive	Harmonisierte Normen Normes harmonisées
2006/42/EG Maschinenrichtlinie 2006/42/EG Directive sur les machines	EN ISO 3744:2010 EN ISO 12100:2010 EN 61310-2:2008
2014/30/EU EMV 2014/30/EU EMC EMC	EN 61000-4-2:2009/AC:2009 EN 61000-6-3:2007/A1:2011 EN ISO 14852:2009 EN ISO 13766-1:2018
2011/65/EU RoHS	

Ort und Datum der Ausstellung
Lieu et date de délivrance

Gültig, den 01.07.2024


I.V.
T. Zwickler
VP Business Line ETF
Webasto Roof & Components SE


I.A.
J. Bels
Certification & Compliance Expert
Webasto Roof & Components SE

Original in deutscher Fassung.
Version originale en langue allemande

Die alleinige Verantwortung für die Ausstellung dieser
Konformitätserklärung trägt der Hersteller.
La présente déclaration de conformité est établie sous la seule
responsabilité du fabricant.

15 Homologation

E1 122R-00 0471



Kraftfahrt-Bundesamt
DE-24932 Flensburg



MITTEILUNG

ausgestellt von:
Kraftfahrt-Bundesamt

über die Erweiterung einer Genehmigung für einen Typ eines Bauteils nach
der Regelung Nr. 122 einschließlich Änderung Nr. 00 Ergänzung 07

COMMUNICATION

issued by:

Kraftfahrt-Bundesamt

concerning the extension of an approval of a component type pursuant to
Regulation No. 122 including amendment No. 00 supplement 07

Genehmigungsnummer: E1*122R00/07*0471*06
Approval number:

Grund (Gründe) für die Erweiterung (gegebenenfalls):
Reason(s) of extension (if any):

Änderung des Namens des Genehmigungsgebers und der Fertigungsstätte
Change of name of the approval holder and of the assembly plant

Änderung der Fabrikmarke
Change of make

Redaktionelle Änderungen
Editorial modifications

Eine weitere Ausführung kommt hinzu
A further version is added

Eine weitere Handelsbezeichnung kommt hinzu
A further general commercial description is added

Technische Änderungen
Technical modifications

Abschnitt I
Section I

Allgemeines
General

E1 122R-00 0471



Kraftfahrt-Bundesamt
DE-24932 Flensburg

2

Genehmigungsnummer: E1*122R00/07*0471*06
Approval number:

1.1. Marke (Firmenname des Herstellers):
Make (trade name of manufacturer):
Webasto Roof & Components SE

1.2. Typ:
Type:
Thermo Pro 50 Eco

1.3. Merkmale zur Typidentifizierung, falls an der Einrichtung vorhanden:
Means of identification of type, if marked on the device:
Typenbezeichnung
Type designation

1.3.1. Stelle, an der diese Merkmale angebracht sind:
Location of that marking:
Auf dem Gehäuse und nach dem Einbau zusätzlich am Fahrzeug
On the housing and after the installation additional on the vehicle

1.4. Name und Anschrift des Herstellers:
Name and address of manufacturer:
Webasto Roof & Components SE
DE-Casting, Landwehr Steinberg/9131 Stockdorf

1.5. Stelle, an der das ECE-Genehmigungszeichen angebracht ist:
Location of the ECE approval mark:
Auf dem Gehäuse
On the housing

1.6. Anschrift(en) der Fertigungsanlage(n):
Address(es) of assembly plant(s):
Webasto Roof & Components SE
DE-17533 Neudorferberg

Abschnitt II
Section II

1. Zusätzliche Angaben (gegebenenfalls):
Additional information (if any):
Entfällt
Not applicable

2. Technischer Dienst, der die Prüfungen durchführt:
Technical service responsible for carrying out the tests:
DINRA Automobil Test Center der DINRA Automobil GmbH
DE-01998 Kietzitz

E1 122R-00 0471



Kraftfahrt-Bundesamt
DE-24932 Flensburg

3

Genehmigungsnummer: E1*122R00/07*0471*06
Approval number:

3. Datum des Gutachtens:
Date of test report:
17.08.2024

4. Nummer des Gutachtens:
Number of test report:
202409213 (8.Erweiterung)

5. Bemerkungen (gegebenenfalls):
Remarks (if any):
Handelsbezeichnungen:
General commercial description(s):
Thermo Pro 50 Eco
Thermo Pro 50 Eco HA
Thermo Top Pro 50

Ausführungen:
Variants:
Thermo Pro 50 Eco
Thermo Top Pro 50

6. Die Genehmigung wird erteilt
Approval is extended

7. Ort:
Place:
DE-24932 Flensburg

8. Datum:
Date:
26.08.2024

9. Unterschrift:
Signature:

Im Auftrag

Tag: Klausur Prüferin Agthe



Il s'agit de la notice de montage originale. C'est la langue allemande qui fait foi.

Si vous avez besoin de cette documentation dans une autre langue, veuillez vous adresser à votre revendeur local Webasto. Vous trouverez le revendeur le plus proche de chez vous sur : <https://dealerlocator.webasto.com/fr-fr>. Pour donner votre avis (en anglais ou en allemand) sur ce document, veuillez envoyer un e-mail au : feedback2tdt@webasto.com

Europe, Asia Pacific

Webasto
Kraillinger Straße 5
82131 Stockdorf
Germany

UK only

Webasto Thermo & Comfort UK Ltd
Webasto House
White Rose Way
Doncaster Carr
South Yorkshire
DN4 5JH
United Kingdom

www.webasto.com